

# SOMMAIRE

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*Le SNETAA-FO réaffirme sa ligne de défense de la voie professionnelle et les enjeux des combats actuels. Alors que la prochaine rentrée s'organise dans les établissements avec de nombreuses réunions sur les nouvelles dispositions, il est indispensable de repositionner les éléments de cette « transformation de la voie professionnelle » faisant de l'apprentissage la « constante macabre » de l'objectif commun aux ministères de l'ÉN et du Travail. C'est pourquoi la vigilance du SNETAA-FO est assurée pour faire respecter l'équilibre entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général à ne pas négliger pour éviter de conduire à une « malnutrition culturelle » du futur citoyen. Des élèves au centre des préoccupations mais aussi les PLP dont les conditions de travail ne doivent pas passer au second plan. L'ÉN doit pouvoir fournir un encadrement adapté à la réussite de tous les élèves sans oublier les élèves en situation de handicap. Les perspectives de combats s'étendent aussi sur les deux autres réformes en cours de la Fonction publique et des retraites... Ces questions sont cruciales pour l'avenir de chacun et nécessitent toute notre mobilisation.*

### ➤ VOUSNOUSILS /

**Article 1 :** LP : le SNETAA-FO "opposé à cette réforme à cause de la place qu'elle accorde à l'apprentissage", 26/06/19..... p.2

### ➤ AEF /

**Article 2 :** Mise en œuvre de la réforme de la voie pro : "sur le terrain, je vois tout et n'importe quoi" (Pascal Vivier, Snetaa-FO), 28/06/19 ..... p.3

**Article 3 :** Enseignants de G-A : des syndicats relèvent des "dysfonctionnements" ..., 28/06/19 ..... p.5

**Article 4 :** Le Sénat vote l'annualisation du temps de service des enseignants et l'avis du chef d'établissement sur les affectations, 28/06/19 ..... p.6

### ➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

**Article 5 :** CFA : Les effets de la loi Avenir professionnel en Alsace, 28/06/19 ..... p.6

**Article 6 :** Le rapport Charvet redessine l'architecture de l'orientation, 27/06/19 ..... p.6

**Article 7 :** Profs, suicidez-vous ! La "gestion de proximité" bien affichée à Montpellier, 27/06/19 ..... p.7

**Article 8 :** Les enseignants sont-ils vraiment trop payés ?, 26/06/19 ..... p.7

**Article 9 :** JM Blanquer lance son plan Internat, 01/07/19..... p.7

### ➤ TOUTEDUC /

**Article 10 :** Bugs et incohérences : le rapport annuel de la médiatrice de l'EN, 28/06/19..... p.7

### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 11 :** Projet de loi "Fonction publique" : une volonté d'accord en CMP..., 01/07/19 ..... p.8

### ➤ DEPP /

**Note d'information n°19.27,** Enseigner, un métier de proximité, juin 2019..... p.8

### ➤ PARU AU J.O. n°0146 du 26 juin 2019,

**Décret n° 2019-636 du 24 juin 2019,** (...) séquences d'observation ..... p.9

### ➤ PARU AU J.O. n°0150 du 30 juin 2019,

**Décret n° 2019-682 du 28 juin 2019,** (...) fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'ENESR ..... p.9

### ➤ PARU AU B.O. n°26 du 27 juin 2019,

**Circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019,** Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020..... p.9

## **Article 1 : LP : le SNETAA-FO “opposé à cette réforme à cause de la place qu’elle accorde à l’apprentissage”, 26/06/19**

La réforme de la voie professionnelle entrera en vigueur à la rentrée prochaine. Cette transformation va-t-elle dans le bon sens ? Etat des lieux avec Alain-Romain Nitkowski, secrétaire national du SNETAA-FO.

### **Quelles sont les grandes lignes de la réforme de la voie professionnelle ?**

Il y a un principe que le ministre de l'ÉN a suivi à la demande du président de la République et du premier ministre : la généralisation de l'apprentissage.

C'est un principe inadapté auquel nous nous opposons, car pour devenir des citoyens les élèves auront toujours besoin de l'école. Nous pensons que l'apprentissage ne peut pas intervenir avant une première formation. L'École doit donner une première chance à chaque jeune.

### **Quels sont les autres changements majeurs ?**

Il y a par exemple la diminution du volume horaire par élève, passant de 34h à 30h30 par semaine. Nous considérons que les élèves n'ont pas forcément besoin de plus de temps mais d'un meilleur temps de classe. Nous veillerons à ce que cette nouvelle grille horaire soit appliquée et qu'elle n'entraîne aucune diminution du nombre de postes !

Autre changement, la co-intervention, qui permet une heure par semaine à deux enseignants, un d'une matière générale et un d'une matière professionnelle, de faire cours ensemble.

Il y a de nouvelles modalités pédagogiques, les élèves devront notamment en fin de cursus rendre une production qui agrègera toutes les matières abordées lors de leur parcours.

Les programmes d'enseignements généraux ont été totalement revus et seront appliqués dès la rentrée pour les classes de seconde. **Le SNETAA** sera reçu en début d'année prochaine pour aborder avec les instances d'éventuels ajustements.

### **Globalement, est-ce que cette réforme va dans le bon sens ?**

Nous sommes opposés à cette réforme à cause de la place qu'elle accorde à l'apprentissage. Si cette dernière permet cependant de redorer le blason de l'enseignement professionnel en respectant à la lettre la grille horaire, ce sera une bonne chose. Nous n'étions pas demandeurs de cette réforme, mais si elle répond aux attentes des élèves, nous saurons alors la reconnaître.

### **Quels effets néfastes redoutez-vous avec cette réforme ?**

Il n'y avait auparavant pas de sélection, désormais l'apprentissage en instaure une, puisque les élèves devront être choisis par des entreprises ! Les apprentis n'auront bien sûr pas de promesse d'embauche ensuite, et ils pourront être facilement remerciés en cas de mauvaise expérience.

Il y a une immense contradiction au sein du gouvernement avec la ministre du Travail qui souhaite également développer l'apprentissage, mais dans des CFA générés par des grandes entreprises qui entrent en concurrence avec l'ÉN. Le développement de ces structures est une menace pour l'enseignement professionnel au sein de l'Éducation nationale. La ministre du Travail veut créer une école qui n'en est pas une.

### **Quelle est l'actualité de votre syndicat ?**

Le SNETAA est sur tous les fronts, nous répondons aux préoccupations des collègues et veillerons à ce que leurs grilles horaires soient respectées !

Nous faisons également de l'inclusion une de nos priorités. Nous demandons à ce que les jeunes en situation de handicap puissent être mieux accompagnés dans les lycées

professionnels. Pour cela les enseignants doivent avoir plus de moyens, accéder à des formations, et être accompagnés par d'avantage d'AESH.

Autre bataille : le retour dans l'éducation prioritaire de nos établissements. Que ceux qui y étaient soient réintégrés, et que ceux dont la situation s'est dégradée puissent y rentrer.

Nous espérons désormais que l'administration et ses inspecteurs sauront accompagner les enseignants qui vont naviguer vers l'inconnu. Les exemples qui remontent sont à l'opposé de l'attente des collègues. Les formations se transforment en moments d'inspection, ce qui est inacceptable. C'est le cas par exemple dans l'académie de Nice.



## **Article 2 : Mise en œuvre de la réforme de la voie pro : "sur le terrain, je vois tout et n'importe quoi" (Pascal Vivier, Snetaa-FO), 28/06/19**

"Depuis 2 mois, je vois tout et n'importe quoi : il y a des formations vraiment utiles [...] mais la majorité des IEN transforment la formation en inspection", regrette Pascal Vivier, secrétaire général du **Snetaa-FO**, dans une interview à AEF le 17 juin 2019, à deux mois de l'entrée en vigueur de la réforme de la voie professionnelle. Si "le ministère a bien donné des instructions", "les IEN n'ont pas été formés", critique le dirigeant du premier syndicat enseignant de PLP. Pascal Vivier s'oppose par ailleurs à la réforme de l'apprentissage et doute de voir une augmentation du nombre d'apprentis dans les années à venir : "les entreprises sont-elles prêtes à prendre nos jeunes dès la sortie de la 3e ?". "Nous n'arrivons pas à avoir une discussion à part avec le ministère sur la carrière des PLP", regrette enfin l'enseignant, qui milite pour la reconnaissance de la spécificité des PLP.

### **AEF info : Le conseil national du Snetaa-FO s'est tenu en mai. Quels ont été les principaux sujets de discussion ?**

**Pascal Vivier** : Un grand débat a traversé ce conseil : peut-on s'opposer à une politique tout en discutant, ou faut-il faire la politique de la chaise vide ? Cela n'a pas toujours été simple mais nous sommes parvenus à une conclusion : en tant que premier syndicat enseignant de la voie professionnelle, il faut aller discuter avec le ministre en place.

L'autre enjeu du conseil était de mettre en avant les réformes de Muriel Pénicaud qui attaquent l'école et les lycées professionnels. Pour une fois, ce sont des lois extérieures à l'Éducation nationale qui vont nous toucher de plein fouet et il a fallu le faire comprendre aux collègues. Il faut tout faire pour essayer de réduire cette volonté de développer l'apprentissage à tout-va en dehors d'un système qui était équilibré entre un lycée professionnel et le CFA.

### **AEF info : Quelles sont les autres priorités du Snetaa-FO pour les prochains mois ?**

**Pascal Vivier** : Nous voulons aussi combattre la réforme de la fonction publique et la réforme de la retraite à points qui peuvent toucher nos retraites, nos salaires, nos statuts et notre temps de travail.

### **AEF info : "Le premier combat du Snetaa-FO c'est le bas de la fiche de paie", écrivez-vous dans le magazine du Snetaa-FO. Justement, où en est l'agenda social concernant les PLP ?**

**Pascal Vivier** : J'ai un gros problème avec le ministère de l'Éducation nationale sur les questions de carrière : nous n'arrivons pas à avoir une discussion à part pour les

professeurs de lycée professionnel. À chaque fois, nous sommes noyés dans les discussions avec les agrégés et les certifiés alors que nous nous occupons des élèves les plus en difficultés et les plus rejetés de l'école et de la cité. Reconnaître le métier de PLP, c'est reconnaître que nous sommes des enseignants spécialistes.

De l'année nous n'avons eu que deux réunions spécifiques aux PLP dans le cadre de l'agenda social, la première sur le protocole d'accompagnement des professeurs de gestion-administration et la seconde il y a une dizaine de jours sur la formation initiale des PLP.

**AEF info : Qu'est-il ressorti de cette rencontre ?**

**Pascal Vivier :** Il y a un constat partagé : nous ne pouvons pas nous retrouver uniquement avec des professeurs d'enseignement général. Être PLP n'est pas être agrégé ou certifié. Nous utilisons des pédagogies différentes : en enseignement général, nous sommes bivalents - j'enseigne par exemple les lettres et l'histoire-géographie - et nous faisons de la pédagogie inductive. De plus, le public n'est pas le même : nous avons affaire à des adolescents voire à des pré-adultes qui ont souvent un rejet de l'école.

Ensuite, nous avons un grand nombre de petites matières professionnelles (métiers du bois, de la bijouterie...) que nous ne pouvons pas regrouper dans un Espé par académie. Il faut donc trouver un moyen de former ces collègues sur leurs disciplines au-delà de l'académie. Nous avons fait des propositions de regroupement de ces collègues sur plusieurs jours en séminaires. Nous attendons de voir les propositions de la DGRH sur ces points.

*"Il va y avoir des soucis en particulier dans les lycées polyvalents"*

**AEF info : La majeure partie de la réforme de la voie professionnelle se met en place en septembre 2019. Êtes-vous confiant pour la rentrée prochaine ?**

**Pascal Vivier :** J'attends de voir. Je sais qu'il va y avoir des soucis en particulier dans les lycées polyvalents. Les chefs d'établissement des LPO vont devoir se saisir de la réforme du baccalauréat général et technologique et de la réforme des lycées professionnels en même temps.

Quant au ministère, il a fait son travail : il a fait passer les instructions en demandant aux recteurs que tous les PLP soient accompagnés pour se saisir de la réforme de la voie professionnelle, des nouveaux programmes et des nouvelles modalités d'intervention pédagogiques que sont la co-intervention et le chef-d'œuvre. Malheureusement, sur le terrain, les formateurs - les IEN - n'ont pas été formés. Depuis 2 mois, je vois tout et n'importe quoi : il y a des formations vraiment utiles, qui permettent vraiment de se saisir du sens de la réforme et des modalités pratiques. Mais la majorité des IEN transforment la formation en inspection. À Nice, ils ont par exemple convoqué les PLP en leur demandant de venir avec la progression de tous leurs cours pour les deux années à venir et avec des projets de chef-d'œuvre. Dans beaucoup d'endroits, les PLP sont donc vent debout, plus contre la formation qu'ils subissent que contre la réforme.

**AEF info : Et comment se prépare la rentrée dans les établissements ?**

**Pascal Vivier :** Il y a parfois une mauvaise compréhension de la réforme dans certains établissements : dans certains cas, on divise la classe en deux groupes au lieu de faire de la co-intervention, dans d'autres, on demande à des enseignants de ne faire que de l'encadrement de chef-d'œuvre. J'ai donc demandé que la circulaire du 16 avril du Dgesco

sur la réforme de la voie professionnelle (qui expliquait les grilles horaires, la façon dont fonctionne la co-intervention) soit renvoyée à tous les chefs d'établissements.

**AEF info : Pensez-vous que les enseignants trouvent le temps de se saisir des nouveaux programmes qui ont été réalisés dans un calendrier contraint ?**

**Pascal Vivier :** Je n'ai pas encore beaucoup de retours sur ce point, mais je demande que tous les professeurs d'enseignements généraux puissent bénéficier très tôt dans l'année de formations sur les nouveaux programmes.

**AEF info : Contrairement à d'autres syndicats de la voie professionnelle comme la CGT ou le Snuep-FSU, vous n'avez pas appelé à la grève pendant les examens contre la réforme de la voie professionnelle. Pourquoi ?**

**Pascal Vivier :** D'abord, j'ai un problème éthique : le Snetaa-Fo n'a jamais appelé à un boycott des examens. En revanche, nous soutenons bien sûr les établissements qui ont voté la grève car ils ont des problèmes spécifiques, comme la carte scolaire par exemple. Nous avons donc posé un préavis de grève jusqu'au mois de juillet pour les assurer.

Nous ne voulons pas non plus épuiser les professeurs : les combats à venir sur la fonction publique et la réforme des retraites sont bien plus importants.

Ensuite, je ne vois pas comment je pourrais appeler à la grève contre la réforme des grilles horaires, car le Snetaa a sauvé les 1 200 postes qui étaient en jeu. Concernant la co-intervention et le chef-d'œuvre, il ne s'agit que de modalités pédagogiques. Je suis une organisation syndicale : mon rôle est d'abord de défendre l'emploi et les postes. Pour le reste, c'est au ministre de prendre ses responsabilités. Le gouvernement a été élu démocratiquement, il pourra être sanctionné démocratiquement.

**AEF info : Pourquoi demandez-vous l'abrogation de la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" qui réforme notamment l'apprentissage ?**

**Pascal Vivier :** Si les nouveaux CFA d'entreprise siphonnent les meilleurs élèves, ceux qui sont le mieux adaptés au monde du travail dès la sortie de la troisième, cela signifie que les lycées professionnels en formation initiale deviendront des centres de formation pour les jeunes les plus en difficulté ou discriminés. Ce n'est pas de cette façon-là que l'on valorisera le lycée professionnel.

Toutefois, j'attends de voir : les entreprises sont-elles prêtes à prendre nos jeunes dès la sortie de la troisième ? Ces enfants sont mineurs et ont souvent de grandes difficultés dans les disciplines générales, mais aussi comportementales.

D'autre part, j'entends aussi de plus en plus d'acteurs (Crefop, chefs d'établissement...) parler de mettre en place une mixité des parcours. Le jeune suivrait une formation initiale en seconde et en première puis ferait un apprentissage en terminale. C'est un vrai danger. En apprentissage, le temps d'enseignement général est divisé par trois, alors que nos jeunes ont besoin de plus d'école.

### **Article 3 : Enseignants de Gestion-administration : des syndicats relèvent des "dysfonctionnements" du protocole d'accompagnement, 28/06/19**

Plusieurs syndicats enseignants de la voie professionnelle ont fait remonter des "dysfonctionnements" dans la première phase d'application du protocole d'accompagnement des enseignants de GA, lors d'une réunion au ministère le 20 juin 2019. Alors que le nombre d'élèves inscrits dans la filière doit être réduit de moitié

d'ici 2022, ce protocole a été lancé en février pour les enseignants concernés. Snuep et CGT pointent une "inégalité de traitement selon les académies", le Snetaa dénonce les "injonctions" de certains inspecteurs envers des enseignants au sujet de leur carrière. (...)

Dans un communiqué du 20 juin, le Snetaa-FO dénonce lui "le comportement d'inspecteurs qui, comme dans l'académie de Paris, effectuent des visites-sanctions ou refusent la hors classe quand les collègues de GA ne veulent pas suivre leurs injonctions au sujet de leur carrière." (...)

Enfin, le Snetaa-FO s'étonne de fermetures de sections "particulièrement massives" dès la rentrée prochaine dans certaines académies, "comme celle de Rouen", alors que le plan de réduction de l'offre est prévu sur 4 ans. Une nouvelle réunion est prévue en novembre prochain.

#### **Article 4 : Le Sénat vote l'annualisation du temps de service des enseignants et l'avis du chef d'établissement sur les affectations, 28/06/19**

Deux amendements du sénateur LR Max Brisson ont été adoptés par le Sénat lors de l'examen du projet de loi "pour une transformation de la fonction publique", les 20 et 25 juin 2019. Un premier vise à "associer systématiquement le chef d'établissement aux décisions d'affectation des enseignants et personnels d'éducation dans son établissement". Le second prévoit que "les obligations de service des enseignants du second degré soient définies sur une base annuelle". Ces deux dispositions pourraient néanmoins être supprimées du texte final par la CMP. (...)



#### **Article 5 : CFA : Les effets de la loi Avenir professionnel en Alsace, 28/06/19**

" La réforme de l'apprentissage permet une libéralisation de la formation des apprentis. C'est à dire que désormais, les CFA publics seront en concurrence bien plus forte avec des organismes privés qui sont amenés à se créer, ainsi qu'avec des entreprises qui pourront former directement en interne si leur structure le permet", explique Romain, un professeur exerçant en CFA public en Alsace. Sur son site il montre que face à cette concurrence, le rectorat augmente le temps d'enseignement annuel exigé ce qui se traduit par des suppressions de postes. Il se produit ce que les régions avaient annoncé : la fermeture des petits centres au bénéfice de quelques grosses branches professionnelles et la privatisation accélérée de la formation professionnelle.

#### **Article 6 : Le rapport Charvet redessine l'architecture de l'orientation, 27/06/19**

"Pendant longtemps l'orientation a été le parent pauvre du système éducatif... L'éducation à l'orientation cesse d'être la tâche exclusive des professionnels de l'orientation pour devenir la mission de l'ensemble de la communauté éducative". Cet extrait du rapport Charvet, enfin publié, marque l'ambition de ce rapport. Mais dans l'immédiat ce qu'attendent les professionnels c'est déjà de savoir ce qu'ils vont devenir, pour les personnels des CIO et des directions régionales de l'Onisep (Dronisep). Et dans les établissements comment vont être utilisées les heures dédiées à l'orientation. Sur ces questions le rapport apporte des réponses précises. Avec une réserve : aucune préconisation n'est chiffrée. Peut-on changer l'orientation sans budget ? (...)

## **Article 7 : Profs, suicidez-vous ! La "gestion de proximité" bien affichée à Montpellier , 27/06/19**

"Je vais me permettre une réponse avec de l'humour, pensez à l'euthanasie". Selon France 3 régions, c'est la réponse de la DRH de l'académie de Montpellier à une cinquantaine de professeurs de lycée professionnel de l'Hérault, des Pyrénées orientales et de l'Aude. Enseignant en gestion administration (GA), une filière que le ministère veut fortement réduire, ils demandaient ce qu'ils pourraient faire si la reconversion proposée ne leur convenait pas. Ces propos ont été tenus en février dernier et ils ont mis du temps à remonter. Ils interrogent directement la "gestion de proximité" que promet JM Blanquer. (...)

## **Article 8 : Les enseignants sont-ils vraiment trop payés ?, 26/06/19**

Qu'est ce qui peut bien pousser Les Echos et Opinion Way à interroger les français sur le salaire des enseignants ? Alors qu'avec la grève des examens les enseignants prennent le risque de l'impopularité, ce sondage tombe à point nommé pour les montrer du doigt. Car quand on demande aux Français si leur voisin est assez payé, on est sûr de la réponse... (...)

## **Article 9 : JM Blanquer lance son plan Internat, 01/07/19**

On l'attendait depuis 2018. Connue comme le créateur des "internats d'excellence", Jean Michel Blanquer affirme depuis 2018 avoir un "très bon rapport" sur ces établissements. Il présente le 1er juillet un plan Internat qui pourrait s'appuyer sur cette expérience. (...)



## **Article 10 : Bugs et incohérences : le rapport annuel de la médiatrice de l'EN, 28/06/19**

"Les algorithmes ne produisent pas des résultats parfaitement objectifs", ils ne peuvent "se substituer à la règle de droit", même s'ils sont censés la mettre en œuvre, et une intervention humaine doit pouvoir "corriger à tout moment les effets pervers d'un logiciel", estime la médiatrice de l'EN dont le rapport annuel était publié hier 27 juin.

L'accent y est mis sur trois thèmes, à commencer par "la dématérialisation des démarches administratives" qui "touche très fortement l'administration du système éducatif" et qui ne doit pas agir "comme un facteur d'exclusion et d'inégalités supplémentaire" tandis que chaque citoyen doit conserver "sa capacité d'agir et de choisir, dès lors qu'une décision le concernant est prise à l'aide d'un algorithme". Le second thème, la carrière des personnels en situation de handicap, est le prolongement des réflexions sur le parcours des élèves et des étudiants en situation de handicap des années précédentes. Le rapport pose également "les jalons d'une réflexion" pour le prochain rapport "sur le traitement des risques psychosociaux, notamment celui du harcèlement au travail".

En ce qui concerne le numérique, la médiatrice constate d'abord des difficultés d'utilisation. "Plusieurs années de suite, beaucoup de candidats individuels à l'examen du CAP petite-enfance ont eu recours à la médiation à cause d'une confusion entre une validation de pré-inscription et la validation de l'inscription finale, la nature du document n'étant en effet pas visible en première page." Quant aux biais générés par les algorithmes,

"mais parfois aussi de simples bugs", ils "peuvent avoir de lourdes conséquences sur le parcours des agents et usagers du service public d'éducation (...). L'évaluation régulière de ces applications doit être une priorité" et il faudrait expérimenter "l'ouverture, au sein des établissements scolaires, d'espaces numériques ou de tiers-lieux d'accompagnement et de formation pour aider les familles éloignées du numérique à effectuer leurs démarches dématérialisées." (...)



## Article 11 : **Projet de loi “Fonction publique” : une volonté d'accord en CMP malgré des points de divergence, 01/07/19**

Si la volonté d'aboutir, le 4 juillet, à un accord en commission mixte paritaire (CMP) est partagée par les députés et les sénateurs, plusieurs points de divergence demeurent entre les chambres parlementaires. Parmi les sujets de désaccord : le rôle des commissions administratives paritaires (CAP), l'élargissement du recours aux contractuels, le volet “Déontologie” du projet de loi ou encore la réforme de la haute fonction publique.

(...)Si la volonté d'aboutir en CMP fait l'unanimité – car les parlementaires partagent en grande partie les objectifs de la réforme –, quelques points de divergence demeurent entre eux. Et non des moindres. Point le “*plus difficile*”, juge-t-on dans les couloirs du Sénat : le rôle des commissions administratives paritaires (CAP). Lors de l'examen du projet de loi, les sénateurs ont en effet profondément réécrit la copie du gouvernement sur ce point, en rétablissant le rôle de la CAP en matière d'avancement et de promotion interne. Inscrite dans le texte initial, la suppression de cette compétence de la CAP est soutenue par les députés compte tenu notamment de la perfectibilité et du manque de transparence de ces instances.

*“L'intervention de la CAP avant toute décision d'avancement ou de promotion permet d'encadrer l'appréciation par l'administration de la valeur professionnelle de ses agents, le risque d'arbitraire est ainsi écarté”*, ont pour leur part argumenté les rapporteurs du Sénat pour justifier de leur volonté de rétablir ce rôle des CAP. (...)

### **Les prochaines étapes de l'examen du projet de loi “Fonction publique”**

En cas d'accord en CMP le 4 juillet, la lecture de ses conclusions interviendra à l'Assemblée nationale le 17 juillet, puis le 24 juillet au Sénat. En cas d'échec de la CMP, chacune des deux chambres parlementaires procédera à une nouvelle lecture du projet de loi, aux mêmes dates que celles prévues pour la lecture éventuelle des conclusions de la CMP. En cas de nouveau désaccord après cette nouvelle lecture, le dernier mot reviendra aux députés.

### **DEPP**

### **Note d'information n°19.27, Enseigner, un métier de proximité, juin 2019**

En France métropolitaine, près d'un tiers des enseignants du premier degré public résident et travaillent dans la même commune. Globalement, la moitié travaille à moins de 13 minutes de leur domicile. Dans le 2nd degré, le temps de trajet des enseignants est un peu plus long puisque la moitié met au moins 21 minutes à rejoindre son établissement. Dans l'ensemble, les enseignants ont un temps de trajet médian de 17 minutes, comme l'ensemble des salariés français. Compte tenu de la répartition des établissements sur le territoire, les enseignants résident dans tous types de territoire. Ils effectuent des trajets plus courts en km, mais plus longs en temps lorsqu'ils habitent dans des zones densément peuplées. Ainsi, les jeunes enseignants ont des temps de trajet plus longs que leurs aînés,



notamment car ils résident plus souvent dans des zones urbaines. À Paris, les enseignants résident majoritairement dans les arrondissements périphériques lorsqu'ils travaillent dans Paris. Parmi les enseignants qui vivent à Paris et travaillent dans un département francilien, un tiers se dirige vers un établissement de la Seine-Saint-Denis. (...)

### **Paru au J.O. n°0146 du 26 juin 2019**

#### **Décret n° 2019-636 du 24 juin 2019 modifiant l'article D. 331-6 du code de l'éducation relatif aux séquences d'observation**

Publics concernés : élèves scolarisés dans les deux derniers niveaux des collèges ou dans les lycées.

Objet : réglementation relative aux séquences d'observation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret prévoit que les élèves scolarisés en classes de 4ème et de 3ème et au lycée peuvent effectuer des séquences d'observation en milieu pro., sans limite d'âge, dans le respect des conditions fixées aux articles D. 331-3, D. 331-8 et D. 331-9 du code de l'éducation. (...)

### **Paru au J.O. n°0150 du 30 juin 2019**

#### **Décret n° 2019-682 du 28 juin 2019 modifiant le décret n° 2014-133 du 17 février 2014 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'ENESR**

Publics concernés : services centraux des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Objet : organisation des ministères chargés de l'ENESR.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er juillet 2019.

Notice : pour accompagner les réformes portées par le ministre de l'EN et de la jeunesse et par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et mettre en œuvre le plan de transformation ministériel des deux ministères, le décret adapte l'organisation de certaines directions d'administration centrale et, en particulier, celles porteuses de politiques publiques : le secrétariat général, la direction du numérique pour l'éducation, la direction générale des ressources humaines et la DGESCO. (...)

- ♦ **A lire aussi** : *Le Café Pédagogique*, « Quand le socle disparaît au profit des fondamentaux : JM Blanquer réorganise le ministère », 01/07/19

### **Paru au B.O. n°26 du 27 juin 2019**

#### **Circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019, Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020**

La présente circulaire, dont les dispositions sont applicables pour l'année universitaire 2019-2020, annule et remplace la circulaire n° 2018-079 du 25 juin 2018 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2018-2019.

En application des dispositions de l'article L. 821-1 du Code de l'éducation, l'État peut attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en formation initiale. Ces aides sont destinées à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants. (...)